



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE  
du 17 septembre 2018**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 17 septembre 2018 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Gabriel Michaud, vice-président  
Eugène Jolicoeur, membre  
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière  
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt des transferts budgétaires 2018-17 à 2018-20

**RÉSOL. : 73-09-2018 (Ouverture)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 74-09-2018 (Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 août 2018;
4. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption des listes des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2018;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

6. Renouvellement du contrat (1<sup>er</sup> renouvellement) pour le déneigement des sites de la RAETM;
7. Affaires nouvelles;
8. Correspondances :
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOL. : 75-09-2018 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 août 2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 août 2018 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOL. : 76-09-2018 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

**QUE** les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 535,28 \$ et de 49 775,65 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOL. : 77-09-2018 (Adoption des listes des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** les listes des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet et du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2018 aux montants respectifs de 53 035,00 \$ et de 53 673,98 \$ telles qu'annexées à la présente résolution, soient adoptées, et que leur paiement soit approuvé.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**RÉSOL. : 78-09-2018 (Renouvellement du contrat (1<sup>er</sup>  
renouvellement) pour le déneigement des sites de la RAETM)**

**ATTENDU** la résolution 108-09-2017 adoptée le 25 septembre 2017, acceptant la soumission de la firme Be-La inc. pour le déneigement des sites de la RAETM pour un contrat d'un (1) an au montant de 12 463,29 \$ taxes incluses avec (2) options de renouvellement (RAIM-2017-006);

**ATTENDU QUE** la RAETM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entreprise Groupe Be-La n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 17 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** l'article 24 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 12 669,67\$ taxes incluses, soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an, couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019, la soumission pour le déneigement des sites de la RAETM avec à la firme Groupe Be-La pour un montant total 11 019,50 \$ plus les taxes applicables.


**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 79-09-2018 (Levée de la séance)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Président

  
Secrétaire-trésorière